

LES JUGES DE L'OMBRE

TOME 4

# L'IMMUNITÉ

**IMMUNITÉ**

Patrice HUETZ



# Les Juges de l'Ombre — L'Immunité

Patrice Huetz

[patrice-huetz.fr](http://patrice-huetz.fr)

© Patrice Huetz

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle,  
est interdite sans autorisation écrite de l'auteur.

patrice-huetz.fr · contact@patrice-huetz.fr

## CHAPITRE 1

# La Valise de Malte

*2010-03-15, Palais de Justice de Paris, cabinet de Mathilde Vernet*

La valise était posée sur le bureau de Mathilde Vernet depuis quarante minutes exactement quand elle prit conscience qu'elle avait cessé de bouger depuis le même laps de temps — posée sur le bureau, les deux mains à plat sur les documents étalés devant elle, les yeux fixés sur une ligne de chiffres qui revenait toutes les trois pages comme une mélopée obsédante, un nombre à neuf chiffres suivi du signe de l'euro et d'un nom de société qui n'existait plus depuis 2009. Une valise diplomatique reconvertie en pièce à conviction — trente-deux kilos de documents, de relevés bancaires, de mémos internes saisis par la police judiciaire maltaise sur commission rogatoire internationale après qu'un enquêteur de la cellule anti-blanchiment de La Valette avait signalé des mouvements suspects sur un compte de la société Orion Advisory Ltd. Quarante minutes qu'elle lisait sans bouger, sans boire son café qui refroidissait dans sa tasse à côté des ordonnances de la veille.

Dehors, Paris ronronnait sous une fine pluie de mars — la pluie de début de printemps qui ne savait pas encore si elle voulait être de la neige fondue ou de la vraie pluie, qui tâtonnait entre les deux avec une indécision climatique agaçante que Mathilde connaissait par

cœur depuis vingt ans de Palais de Justice. Dans le couloir, des avocats pressés traînaient leurs robes noires et leurs cartables en cuir gonflés de dossiers, leurs voix entrant et sortant par la porte entrouverte de l'antichambre. Mathilde n'entendait rien. Elle lisait.

Le dossier s'appelait Vectalis SA. Un groupe de BTP et de défense pesant quatre milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, présidé par un homme du nom d'Édouard Bressac depuis 1992 — dix-huit ans déjà, dix-huit ans pendant lesquels Vectalis avait décroché des marchés publics dans des proportions qui auraient dû, à elles seules, intéresser les services de contrôle. La commission rogatoire internationale avait été initiée par le procureur de La Valette, un juge maltais nommé Caruana, après la découverte d'une société écran maltaise — Orion Advisory Ltd — dont les comptes recevaient des virements réguliers en provenance de filiales de Vectalis implantées en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Quatre cents millions d'euros. En dix ans. Vers des destinations dont la piste se perdait entre Malte, les Îles Caïmans et un compte ouvert à Singapour au nom d'un ressortissant panaméen décédé en 2007. Quatre cents millions qui n'avaient jamais été justifiés par aucune prestation réelle, aucun service identifiable, aucun investissement traçable.

Isabelle Chauvet entra sans frapper — elle ne frappait jamais, c'était convenu depuis 1995, depuis la première semaine où Mathilde avait compris que les entretiens de sa greffière ne nécessitaient pas de protocole particulier. Isabelle avait cette façon d'entrer qui était à la frontière entre l'invisible et le présent, qui ne dérangeait pas mais qui était là, et qui avait quelque chose de rassurant dans les journées où l'instruction prenait des dimensions trop grandes pour être portées seule.

« Alors ? » dit-elle simplement, posant une tasse de café frais en remplacement de celui qui refroidissait.

Mathilde leva les yeux. Elle avait quarante ans, des cernes qui témoignaient d'une nuit blanche, et une expression que son équipe

avait appris à reconnaître depuis plusieurs instructions comme le signe d'une concentration absolue — les mâchoires légèrement serrées, le regard fixe qui ne clignait plus, les deux mains encore posées à plat sur le bureau comme si elle avait besoin de sentir le bois sous ses paumes pour rester ancrée dans la réalité matérielle.

« Quatre cents millions, dit-elle. Et une immunité parlementaire.

»

Isabelle s'assit face à elle dans la chaise réservée aux visiteurs — une chaise droite sans confort apparent qui servait à rappeler à tous les visiteurs qu'ils n'étaient pas là pour s'installer. « Bressac est député ? »

« Depuis 2007. Élu dans les Landes. Circonscription où Vectalis possède une usine de huit cents emplois directs et deux mille emplois indirects. » Mathilde posa le document qu'elle tenait et prit le café frais entre ses deux paumes. « Ce n'est pas une coïncidence. »

Elle travailla jusqu'à vingt-deux heures ce soir-là, debout la plupart du temps à sa table de travail du fond, en tirant les fils de l'organigramme des filiales avec le sentiment de dénouer un nœud marin dont les boucles s'entrelaçaient délibérément pour décourager l'examineur pressé. Vectalis SA était la société mère, cotée au CAC 40, siège social à Bordeaux, dont le rapport annuel publié chaque printemps présentait des chiffres d'affaires en croissance régulière, des marges opérationnelles saines, et des dividendes généreux pour les actionnaires institutionnels. Sous cette façade cotée et auditée, un enchevêtrement de dix-sept filiales dans huit pays : trois en France (deux filiales de construction et une filiale d'ingénierie), deux en Belgique, une aux Pays-Bas, deux au Luxembourg, une à Malte, une aux Caïmans, et trois en Asie du Sud-Est dont les noms étaient suffisamment similaires pour créer une confusion intentionnelle dans les registres officiels.

La cartographie des flux financiers dans cet enchevêtrement était un exercice que Mathilde avait déjà pratiqué dans d'autres affaires —

l'affaire des lycées, l'affaire Peyron — mais jamais à cette échelle ni avec une telle sophistication dans l'organisation des circuits. Les marchés publics français généraient des surfacturations de l'ordre de 8 à 12 % vers des sous-traitants fictifs ou complaisants. Les sous-traitants fictifs transféraient vers les filiales européennes sous couvert de prestations de conseil ou d'assistance technique jamais réalisées. Les filiales européennes transféraient vers Orion Advisory à Malte. Et depuis Malte, la trace se diluait dans une nébuleuse de sociétés caïmanaises et singapouriennes dont les bénéficiaires effectifs restaient à identifier.

Mathilde nota dans son carnet personnel, en lettres plus petites que d'habitude comme si elle voulait que la pensée reste discrète même sur le papier : Qui recevait ces fonds ? Et pour quelle contrepartie exacte ? Les marchés publics ne se décrochent pas seuls — pas à cette échelle, pas avec cette régularité. Il fallait des décideurs. Des élus qui pesaient sur les attributions. Des fonctionnaires qui orientaient les appels d'offres. Peut-être des magistrats qui regardaient ailleurs quand il le fallait.

Elle pensa à son père. Elle chassa la pensée avec la force d'habitude qu'elle avait développée depuis que les initiales B.L. avaient commencé à circuler dans les premières pages du dossier.

Sonia Kraft, commissaire à la brigade financière, avait fait joindre au dossier une note préliminaire rédigée deux semaines plus tôt : Présomptions sérieuses de corruption active et passive, blanchiment aggravé en bande organisée, abus de biens sociaux. Instruction judiciaire recommandée sans délai. Mathilde signa l'ordonnance d'ouverture d'information judiciaire à vingt-deux heures trente, avec son stylo Montblanc, avec la précision maniaque qu'elle mettait dans chacune de ses signatures sur les actes d'instruction — une précision qui n'était pas de la lenteur mais de la conscience : je signe cela en sachant ce que je signe, et je m'en porte garant.

Le lendemain matin, Bernard Latour l'appela à huit heures moins le quart. Mathilde décrocha au troisième signal — elle avait pour règle de ne jamais décrocher au premier pour donner l'impression qu'elle était disponible en permanence. Elle était déjà à son bureau depuis sept heures, le dossier devant elle, un café encore chaud sur le côté, et les convocations de la semaine déjà rédigées en attente de signature.

Latour avait soixante-deux ans, une voix grave et légèrement nasale, et cette façon d'ouvrir une conversation en glissant immédiatement dans le concret sans formule d'introduction — le style d'un homme qui ne perdait pas de temps, ou qui voulait donner cette impression.

« Mathilde. J'ai su pour la commission rogatoire de Malte. »

Sa voix était égale, presque amicale, ce qui était son mode de communication habituel avec elle — une égalité affectée qui ne trahissait jamais le fond de sa pensée et qui avait pour effet de maintenir l'interlocuteur dans l'incertitude sur ce que l'homme éprouvait vraiment. Ils se connaissaient depuis vingt ans. Il avait été son mentor à sa nomination, puis son supérieur, puis quelque chose d'autre — une force gravitationnelle à la périphérie de sa carrière, toujours présente, jamais tout à fait bienveillante, jamais tout à fait hostile.

« Je viens d'ouvrir une information judiciaire », dit-elle.

Un silence d'une seconde. « Bressac est député. »

« Je sais. »

« Et vous avez quand même ouvert. »

Elle nota le quand même. Ce petit mot qui transformait un constat en reproche implicite, qui disait : je ne vous interdis pas de faire votre travail, mais je remarque que vous le faites malgré les obstacles qui auraient dû vous en dissuader.

« L'immunité parlementaire ne couvre pas les actes détachables de la fonction, dit-elle. Les détournements de fonds publics antérieurs à son mandat tombent sous notre compétence, et le mandat ne remonte qu'à 2007. Les faits identifiés dans les relevés

maltais datent de 1997. Dix années entières pendant lesquelles Bressac n'était pas parlementaire. »

Elle entendit Latour expirer lentement — l'expiration contrôlée d'un homme qui réfléchissait à ce qu'il allait dire ou qui voulait donner l'impression de réfléchir. « Je vous conseille la prudence, Mathilde. Ce dossier est sensible.

— Tous les dossiers que j'instruis sont sensibles, Bernard. C'est pour ça qu'on me les confie. »

Elle raccrocha. Sa main ne tremblait pas.

Dans l'après-midi de ce même lendemain, elle convoqua Sonia Kraft pour un premier point d'étape de l'instruction. La commissaire arriva avec deux de ses inspecteurs de la brigade financière et une pile de tirages supplémentaires qu'ils avaient préparés depuis la transmission initiale du dossier maltais — des tirages de relevés de comptes bancaires obtenus par voie de coopération directe avec leurs homologues maltais, des extraits de registres commerciaux de plusieurs pays, et une reconstitution partielle des flux financiers sur les cinq premières années de l'activité d'Orion Advisory.

Sonia Kraft avait quarante-cinq ans, une mâchoire carrée et le regard direct d'une femme habituée à regarder les chiffres en face et à en tirer des conclusions que d'autres préféraient éviter. Sa réputation dans la brigade financière était celle d'une commissaire incorruptible dans un service qui avait vu passer des affaires tentantes, et cette réputation était fondée sur des années de refus de compromettre son travail d'enquête pour des raisons de commodité institutionnelle. Elle posa ses documents sans préambule.

« J'ai identifié trois bénéficiaires probables côté français, dit-elle. Pas des certitudes — nous sommes encore dans le domaine des présomptions sérieuses. Mais trois ensembles de comptes dont les titulaires ont été identifiés à travers des structures à Singapour et qui correspondent, par croisement de montants et de calendriers, à des

pseudonymes utilisés dans les courriels internes de Vectalis que nous avons saisis lors d'une perquisition à Bordeaux en décembre. »

Elle déplia une carte de réseau — des cercles, des flèches, des codes couleurs, des noms et des initiales. Au centre, Édouard Bressac. Autour de lui, les intermédiaires connus. Et dans les cercles extérieurs, des initiales non encore levées.

Mathilde pointa l'une d'elles. « B.L. »

Kraft hésita — l'hésitation brève mais visible d'une enquêtrice qui distinguait entre ce qu'elle savait et ce qu'elle était prête à formuler à voix haute. « Nous n'avons pas encore de certitude. Seulement une correspondance de montant et de calendrier avec des décisions qui auraient dû appartenir à la personne que ces initiales désignent. »

« Mais une présomption ? »

« Une présomption sérieuse. » Elle marqua une pause. « B.L. — si nos recoupements sont exacts — c'est Bernard Latour. Dans ses fonctions à la Direction des affaires criminelles et des grâces, de 2001 à 2006. »

Le silence qui suivit dura cinq secondes exactement. Mathilde compta.

Ce soir-là, Mathilde rentra chez elle à pied. Elle habitait rue Daguerre depuis onze ans, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, dans un appartement qu'elle avait meublé avec soin dans les premières années puis qu'elle avait habité avec une négligence progressive au fur et à mesure que l'instruction prenait plus de place dans sa vie — des livres de droit partout, des classeurs empilés sur la table de la salle à manger qui n'était plus vraiment une salle à manger, peu de photos sur les murs, des plantes mortes dans un pot sur le balcon dont elle n'avait pas eu le courage de se débarrasser.

Elle s'assit à la table de la cuisine — qui était la vraie table de travail de l'appartement, malgré la table de la salle à manger — avec un verre d'eau devant elle, et resta immobile pendant vingt minutes.